

Reprendre une entreprise

S'informer et se former pour reprendre une entreprise artisanale

Vos besoins

- S'informer sur la reprise d'entreprise
- Etre conseillé pour réussir votre projet
- Trouver une entreprise à racheter
- Connaître les étapes pour reprendre une entreprise
- Connaître les aides et les financements possibles
- Savoir lire un bilan comptable

Nos réponses

- Vous donner un premier niveau d'information sur la reprise d'entreprise lors d'une réunion :
 - Le projet d'entreprise
 - Les étapes et les démarches de la reprise d'entreprise
 - L'évaluation et le financement de votre projet, la négociation
 - Les choix juridiques, fiscaux et sociaux
 - Les formalités d'immatriculation
- Vous aider à structurer votre projet lors d'un entretien individuel
- Vous former, selon votre besoin :
 - Formation repreneur : avant de reprendre votre entreprise
Formation de 4 jours et un entretien d'évaluation de fin de projet
 - Parcours repreneur : après la reprise de votre entreprise
diagnostic dans les 6 mois et formation de 5 jours au cours de la 1^{ère} année d'activité

En option

- Vous inscrire dans une bourse aux entreprises pour informer que vous cherchez une entreprise à acheter
- Vous mettre en relation avec des vendeurs
- Bénéficier d'un accompagnement individuel pour concrétiser votre projet

Renseignements et inscription :

Tél : 04 76 70 82 09

www.cma-isere.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

Les +

- Une information générale pour connaître les différentes étapes de la reprise d'entreprise et les aides
- Un entretien individuel avec un spécialiste
- Le choix entre 2 formations adaptées à votre besoin

En option :

- Un accès à une bourse aux entreprises et un suivi personnalisé

Pour qui ?

Repreneur d'entreprise

Durée

Réunion d'information : 2 heures

Entretien individuel : 1 heure

Formation repreneur : 4 jours et
entretien d'1 heure

Parcours repreneur (diagnostic et
formation) : 5 jours

Intervenants

Conseiller de la CMA Isère spécialisé
dans la reprise d'entreprise et
Intervenant extérieur expert de la
reprise d'entreprise

Tarif

Réunion, entretien individuel : pris
en charge par l'Etat et la taxe pour
frais de CMA

Formation repreneur et Parcours
repreneur : voir fiches

En option : prise en charge par la taxe pour frais de
CMA et par l'Etat